



2022/2023









2022 / 2023

RENTRÉE DES CLASSES jeudi 1^{er} septembre

VACANCES DE LA TOUSSAINT

du samedi 22 octobre au dimanche 6 novembre

VACANCES DE NOËL

du samedi 17 décembre au mardi 3 janvier 2023

VACANCES D'HIVER

du samedi 18 février au dimanche 5 mars

VACANCES DE PRINTEMPS

du samedi 22 avril au dimanche 7 mai

VACANCES D'ÉTÉ

fin des cours : vendredi 7 juillet 2023



Chères Villeneuwoises, Cher Villeneuwois.

L'ancien enseignant que je suis sait ô combien la rentrée scolaire est une période charnière pour l'ensemble des écoliers et leurs familles.

L'éducation et l'accès à une scolarité ouverte à tous les enfants villeneuvois sont une priorité. Elles sont le terreau d'une réussite sociale et d'un pari sur l'avenir de notre ville. Pour répondre à ces besoins, l'Etat, la région et la commune investissent des moyens humains et logistiques tant sur l'encadrement pédagogique que sur l'accompagnement des parents. Nous garantissons ainsi pour chacun des élèves la possibilité d'évoluer en fonction de leurs difficultés.

Soyez assurés que nos équipes et moi-même mettons tout en œuvre pour que chaque famille puisse aborder ce mois de septembre dans les meilleures conditions possibles. Cela passe par un service public de qualité à la hauteur des enjeux que représente ce moment de l'année au vu des conséquences d'une crise économique internationale sur fond de tensions géopolitiques majeures.

Alors que l'inflation frappe de plein fouet le pouvoir d'achat de tous les français, je mesure à quel point il est difficile pour chaque foyer d'appréhender sereinement cette rentrée. Par conséquent je tiens à rassurer l'ensemble des parents d'élèves sur les frais d'activités scolaires et périscolaires qui resteront inchangés.

Les équipes de la ville, les élus et moi-même sommes ravis de pouvoir vous présenter ce guide de la rentrée afin que vous puissiez aborder au mieux cette nouvelle année scolaire. Il contient les informations primordiales sur la scolarisation de vos enfants et présente l'ensemble des services mis à disposition.

Très bonne rentrée à tous!

Sincèrement à vous. Philippe Goudin.

Maire de Villeneuve-Saint-Georges



Les jours de classe sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

ÉCOLES MATERNELLES:

Anatole France, Anne Sylvestre, Berthelot, Condorcet, Marc Seguin, Paul Bert et Saint-Exupéry

| | 7h00-8h30 | 8h30-11h30 | 11h30-13h30 | 13h30-16h30 | 16h30-19h00 |
|----------|------------------|--------------|--------------------|--------------|-----------------|
| Lundi | Accueil du matin | Enseignement | Pause méridienne | Enseignement | Accueil du soir |
| Mardi | Accueil du matin | Enseignement | Pause méridienne | Enseignement | Accueil du soir |
| Mercredi | | | Accueil de loisirs | | |
| Jeudi | Accueil du matin | Enseignement | Pause méridienne | Enseignement | Accueil du soir |
| Vendredi | Accueil du matin | Enseignement | Pause méridienne | Enseignement | Accueil du soir |

ÉCOLES MATERNELLES RATTACHÉES AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES AVEC DES HORAIRES DÉCALÉS DE 10 MN: Jean de la Fontaine, Jean Zay, Paul Vaillant Couturier et Victor Duruy.

| | 7h00-8h20 | 8h20-11h20 | 11h20-13h20 | 13h20-16h20 | 16h20-19h00 |
|----------|------------------|--------------|--------------------|--------------|-----------------|
| Lundi | Accueil du matin | Enseignement | Pause méridienne | Enseignement | Accueil du soir |
| Mardi | Accueil du matin | Enseignement | Pause méridienne | Enseignement | Accueil du soir |
| Mercredi | | | Accueil de loisirs | | |
| Jeudi | Accueil du matin | Enseignement | Pause méridienne | Enseignement | Accueil du soir |
| Vendredi | Accueil du matin | Enseignement | Pause méridienne | Enseignement | Accueil du soir |

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

| | 7h00-8h30 | 8h30-11h30 | 11h30-13h30 | 13h30-16h30 | 16h30-18h00 | 18h00-19h00 | | |
|----------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------|----------------|-----------------|--|--|
| Lundi | Accueil du matin | Enseignement | Pause méridienne | Enseignement | Études dirigés | Accueil du soir | | |
| Mardi | Accueil du matin | Enseignement | Pause méridienne | Enseignement | Études dirigés | Accueil du soir | | |
| Mercredi | | Accueil de loisirs | | | | | | |
| Jeudi | Accueil du matin | Enseignement | Pause méridienne | Enseignement | Études dirigés | Accueil du soir | | |
| Vendredi | Accueil du matin | Enseignement | Pause méridienne | Enseignement | Études dirigés | Accueil du soir | | |

Les établissements SCOLAIRES

GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE

36 avenue Anatole-France Maternelle : 01 43 89 81 10 Élémentaire : 01 43 89 08 42

GROUPE SCOLAIRE ANNE SYLVESTRE

1-3 rue Paul-Verlaine

Maternelle : 01 45 65 18 48 Élémentaire : 01 56 32 98 01

GROUPE SCOLAIRE BERTHELOT

32 rue Curie

Maternelle : 01 43 82 35 83 Élémentaire : 01 43 89 08 69

GROUPE SCOLAIRE CONDORCET

Rue Condorcet

Maternelle : 01 43 89 03 44 Élémentaire A : 01 43 89 02 92 Élémentaire B : 01 43 86 41 96

ECOLE MATERNELLE JEAN-DE-LA FONTAINE

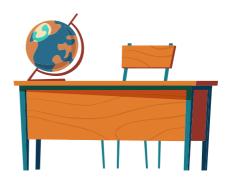
Rue Albert-Camus 01 43 82 25 60

ECOLE MATERNELLE JEAN-ZAY

8 allée Mozart 01 43 89 41 88

ECOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY

48 rue Henri-Janin 01 43 89 34 87



GROUPE SCOLAIRE MARC-SEGUIN

111 avenue Anatole-France Maternelle : 01 43 89 06 94 Élémentaire : 01 43 89 12 22

GROUPE SCOLAIRE PAUL-BERT

Maternelle - Place Mouliérat :

01 43 82 28 34

Élémentaire - 36 bis avenue de Choisy :

01 43 89 05 32

ECOLE MATERNELLE PAUL-VAILLANT-COUTURIER

Parc de Beauregard 01 43 89 05 58

GROUPE SCOLAIRE SAINT-EXUPÉRY

8 rue Saint-Exupéry

Maternelle : 01 43 89 14 15 Élémentaire A : 01 43 89 13 35 Élémentaire B : 01 43 82 63 60

ECOLE MATERNELLE VICTOR-DURUY

12 rue de Garibaldi 01 43 86 59 40

Les accueils PÉRISCOLAIRES



ACCUEILS DU MATIN À PARTIR DE 7H

Chaque école dispose d'un accueil périscolaire ouvert à partir de 7h jusqu'à l'ouverture des classes.

Les enfants sont accueillis par des animateurs, qui leur proposent une collation et des activités ludiques.

LA PAUSE DU MIDI ET LA RESTAURATION SCOLAIRE

La pause méridienne est organisée de 11h30 à 13h30 dans toutes les écoles (de 11h20 à 13h20 pour certaines maternelles). Animateurs, ATSEM et agents de restauration veillent au bon déroulement du repas pour les élèves.

Les repas, équilibrés, sont élaborés par une diététicienne. Un repas végétarien et un repas sans viande sont au menu chaque semaine.

Les menus sont affichés dans chaque école, à la direction de l'éducation et disponibles sur **www.villeneuve-saint-georges.fr**.

Dès la rentrée, les familles devront choisir le type de repas souhaité pour toute l'année scolaire 2022-2023, en complétant la «fiche enfant» du dossier périscolaire fourni à la rentrée des classes.

ACCUEILS DU SOIR ET ÉTUDES DIRIGÉES

En maternelle de 16h30 à 19h dans toutes les écoles: les enfants prennent leur goûter et participent à des activités récréatives encadrées par des animateurs.

En élémentaire dans toutes les écoles:

- de 16h30 à 18h : étude dirigée encadrée par des enseignants.
- de 18h à 19h : accueil encadré par des animateurs.



Les accueils de loisirs maternels et élémentaires accueillent les enfants les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires.

Durant la journée, les enfants sont pris en charge et encadrés par des animateurs qualifiés et diplômés.

Les structures sont ouvertes de 7h à 19h, l'accueil des enfants peut se faire à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas sur place. Les sorties des enfants s'échelonnent de 17h à 19h.

Un règlement intérieur régit le fonctionnement de l'ensemble des accueils de loisirs. Celui-ci est disponible auprès des structures d'accueil et à la direction de l'éducation.

| Les accueils de loisirs mixtes | Les écoles concernées |
|---|--|
| Accueil de loisirs mixtes Condorcet Rue Condorcet - 01.43.82.28.48 | Groupe scolaire Anne Sylvestre Groupe scolaire Condorcet Maternelle Victor Duruy Maternelle Paul-Vaillant-Couturier |
| Accueil de loisirs mixtes Saint Exupery Rue Saint Exupéry 01.43.86.86.69 | Groupe scolaire Paul Bert Groupe scolaire Saint Exupéry Maternelle La Fontaine |
| Accueil de loisirs mixtes Anatole France 42 avenue Anatole-France - 01.43.82.63.63 | Groupe scolaire Berthelot Groupe scolaire Anatole France Groupe Scolaire Marc Seguin Élémentaire Jules Ferry Maternelle Jean Zay |



TRANSPORT SCOLAIRE

Un service de transport gratuit est assuré pour les élèves des écoles Jules Ferry, Victor Duruy et Anne Sylvestre qui habitent dans les quartiers Belleplace-Blandin. Une carte de transport est délivrée à chaque enfant après réception du dossier complet (renseignements à la direction de l'éducation).

| | Bus | Niveau scolaire | École fréquentée | Horaire et lieu de départ | Arrivée à l'école | |
|-----------|--------|---|-------------------------------|----------------------------|-----------------------------------|--|
| | Bleu | Maternel | Victor Duruy / Anne Sylvestre | 7h30 : Arrêt Belleplace | Victor Duruy | |
| | | | | 7h45 : Arrêt Blandin | Anne Sylvestre | |
| E | Violet | Élémentaire | Jules Ferry | 7h40 : Arrêt Belleplace | Julea Forni | |
| MATIN | violei | Elemeniune | Jules relly | 7h50 : Arrêt Blandin | Jules Ferry | |
| | 1 | Élémentaine | A Culturatura | 7h30 : Arrêt Belleplace | Anna Culusatus | |
| | Jaune | Élémentaire | Anne Sylvestre | 7h45 : Arrêt Blandin | Anne Sylvestre | |
| | Bus | Niveau scolaire | École fréquentée | Horaire et lieu de départ | Arrivée à Selon traffic | |
| | DI | Mataraal | Viotar Duran / Appa Culuantra | 16h45 : École A. Sylvestre | 17h25 Belleplace | |
| | bieu | Bleu Maternel Victor Duruy / Anne Sylvestre | | 16h55 : École V. Duruy | 17h30 Blandin | |
| MIDI | Violet | Élémentaire | Jules Ferry | 16h45 : École J. Ferry | 17h25 Belleplace 17h30 Blandin | |
| APRÈS-MID | Jaune | Élémentaire | Anne Sylvestre | 16h45 : École A. Sylvestre | 17h15 Belleplace 17h20 Blandin | |
| • | Judile | Licilicilidile | Aillie Sylvesile | 18h15 : École A. Sylvestre | 18h30 Belleplace 18h35 Blandin | |

TRANSPORT DES ACCUEILS DE LOISIRS

Un car municipal est mis à disposition des enfants d'élémentaire et de maternelle du quartier Triage pour les emmener le matin et les redéposer le soir les mercredis et vacances scolaires à l'accueil de loisirs Saint-Exupéry.

| | LE MATIN | | | | |
|---|----------|---|--|--|--|
| Lieu de ramassage | Horaires | Lieu de dépose | | | |
| Paul Bert (accueil possible dès 7h00 à l'accueil périscolaire de l'école Paul Bert) | 8h30 | Saint-Exupéry | | | |
| LE SOIR | | | | | |
| Lieu de ramassage | Horaires | Lieu de dépose | | | |
| Saint-Exupéry | 17h50 | Paul Bert (accueil possible jusqu'à 19h00 à l'accueil périscolaire Paul Bert) | | | |

Ces horaires peuvent varier de 5 à 10 minutes suivant l'intensité de la circulation.

L'inscription aux DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Pour que votre enfant puisse fréquenter les activités périscolaires et extrascolaires, l'inscription administrative est obligatoire. Pour cela, il faut impérativement compéter la « fiche enfant – Activités périscolaires » disponible dans les centres de loisirs et à la direction de l'éducation.

RÉSERVATIONS DES TEMPS D'ACCUEIL

- Les accueils périscolaires (matin, pause méridienne et soir dans les écoles mercredi au centre de loisirs) Aucune réservation anticipée n'est à effectuer pour que votre enfant participe aux différentes activités périscolaires. L'inscription se fait le jour J auprès de l'équipe d'animation de l'accueil du matin ou auprès de l'enseignant de votre enfant jusqu'au 31 octobre 2022. À partir du 1^{er} novembre, un nouveau systeme de réservation sera mis en place.
- Les accueils aux centres de loisirs durant les vacances scolaires

Pour chaque période de vacances scolaires, un système de réservation est mis en place.

Des bulletins de réservation sont à disposition des familles dès le premier jour des vacances scolaires pour les vacances scolaires suivantes, dans les accueils périscolaires, à la direction de l'éducation et sur www.villeneuve-saint-georges.fr.

Ils doivent être retournés à la date indiquée sur le bulletin.

Pour cette nouvelle année scolaire, chaque famille disposant de son espace personnalisé (espace famille) sur le site de la ville www.villeneuve-saint-georges.fr, rubrique compte citoyen, pourra procéder à la réservation en ligne des journées d'accueil de loisirs (vacances scolaires).

LE QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial permet de déterminer votre participation financière aux activités périscolaires et extrascolaires (restauration, accueils du matin et du soir...). Il est calculé en fonction des revenus du foyer et du nombre de personnes qui le composent :

Quotient familial =

[(revenus annuels imposables/12) + prestations familiales mensuelles] ÷ nombre de parts fiscales

Pour faire calculer votre quotient familial, rendez-vous à la direction de l'Éducation :

du lundi 29 goût au vendredi 21 octobre 2022

Documents à fournir pour la constitution de votre dossier :

- · Dernier avis d'imposition des personnes composant le foyer ;
- · Une attestation de paiement des allocations familiales de moins de trois mois ;
- · Un justificatif de domicile de moins de trois mois :
- · Le livret de famille.



Les familles qui n'effectueront pas cette démarche durant les délais impartis seront assujetties par défaut à la tranche la plus élevée. La direction de l'éducation ne procédera pas au calcul rétroactif du quotient familial.

LES FACTURES

Les activités périscolaires et extrascolaires sont facturées le mois suivant. Elles sont regroupées sur une même facture, transmise au domicile de la famille en début de mois et sont à régler à la direction de l'Éducation.

Différents modes de paiement sont proposés :

- · prélèvement automatique (adhésion sur simple demande)
- · espèces
- · chèque
- · carte bancaire

Vous avez également la possibilité de régler vos factures en ligne à partir de votre espace famille via l'espace citoyen sur le site de la ville www.villeneuve-saint-georges.fr. Le mode d'emploi pour créer votre espace famille est disponible sur le site de la ville et à la direction de l'Éducation.

| Quotient | | | Accueils périscolaires | | ALSH mercredi et vacances | | étude dirigée (forfait au mois) ⁽³⁾ | | | Séjours de vacances | |
|----------|----------------|--------------|------------------------|------------------|------------------------------|-------------------------|---|----------|---------------------|--|------------------------------|
| Tranche | familial en € | Restauration | Matin | Soir maternel | Soir élémentaire (1) | Journée (sans repas) | 1/2 Journée (sans repas) | 1 enfant | 2 enfants (2) | 3 enfants et plus ⁽³⁾ | (tarif journalier) (4) |
| 1 | Jusqu'à 250 | 0,50€ | 0, | .65 € | 0,51 € | 2,16€ | 1,08€ | 19,48€ | 18,41 € | 17,32€ | 17,00€ |
| 2 | de 251 à 350 | 0,95€ | 1.01.0 | | 0.80€ | 2.83€ | 1.41€ | 22.22€ | 21,21€ | 20.34€ | 25.30€ |
| 3 | de 351 à 450 | 1,54€ | 1,01€ | | 0,00€ | 2,03€ | 1,41€ | 22,224 | 21,216 | 20,34€ | 25,50€ |
| 4 | de 451 à 550 | 1,82€ | - 1,35€ | | 1.07€ | 3.94€ | 1.97€ | 24.90€ | 23.71€ | 22.57€ | 31,50€ |
| 5 | de 551 à 650 | 2,22€ | | | 1,07€ | 3,946 | 1,97 € | 24,90€ | 25,716 | 22,37 € | 31,30€ |
| 6 | de 651 à 750 | 2,50€ | | | | | | | | | 37,70€ |
| 7 | de 751 à 850 | 2,97€ | | | | | | | | | 37,70€ |
| 8 | de 851 à 950 | 3,40€ | , | 40.6 | 1.33€ | 5.10€ | 2.56€ | 27.13€ | 25.98€ | 24.83€ | 40.00€ |
| 9 | de 951 à 1050 | 3,99€ | 1,69€ | | 1,33€ | 5.10€ | 2,30€ | 27,13€ | 20,90€ | 24,03€ | 40,00€ |
| 10 | de 1051 à 1150 | 4,51€ | | | | | | | | | |
| 11 | plus de 1151 | 5,15€ | | | | | | | | | 44,00€ |
| Non | Villeneuvois | 6,12€ | 2, | ,03€ | 1,59€ | 6,12€ | 3,06€ | 32,55€ | 31,17€ | 29,80€ | |

- (1) Accueil du soir élémentaire à partir de 18h
- (2) Enfants de la même famille fréquentant l'étude dirigée
- (3) Une réduction de 50% sur ces barèmes sera applicable durant les mois de petites vacances scolaires
- (4) Des abattements sont prévus :-10% pour le 2ème enfant, à partir du 3ème enfant 15%

Pour l'ensemble des accueils, des pénalités de retard sont appliquées sur la tarification, lorsque les familles viennent chercher leur(s) enfant(s) au-delà de 19h. Il en est de même pour les vacances scolaires, lorsque la réservation n'a pas été effectuée dans les délais impartis ou en cas d'absence injustifiée.

| Pour tous les accueils périscolaires et extrascolaires | Tarifs | | | | |
|--|------------------------------------|--|--|--|--|
| Retard après 19h | 5€ par ¼ d'heure par enfant | | | | |
| ALSH (vacances scolaires) | Tarifs | | | | |
| Absence non justifiée dans les délais | Majoration du tarif initial à 100% | | | | |
| Demande d'accueil le jour J (sous réserve d'acceptation) | | | | | |



HORAIRES DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION :

- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Les jeudis de 13h30 à 17h30.

HORAIRES DE LA RÉGIE DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :

- · Les lundis de 13h30 à 17h.
- Les mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



DIRECTION DE L'ÉDUCATION Service Affaires scolaires et périscolaires 29 rue Henri-Janin 01 71 34 60 03 enfance@villeneuve-saint-georges.fr